

THEMATIQUES PRIORITAIRES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité du territoire • Services de proximité • Economie de proximité <i>Transition écologique et énergétique</i>	<p align="center">FA. 1 Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale Plafonds aide : 60 000€ à 80 000€</p>	<p>1-1. Offrir un cadre de vie attractif et qualitatif</p> <p>1-2. Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs</p> <p>1-3. Accompagner les évolutions sociodémographiques et favoriser la cohésion sociale</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Services de proximité • Attractivité du territoire • Accès à l'emploi en milieu rural <i>Transition écologique et énergétique + Economie de proximité</i>	<p align="center">FA 2 Garantir une accessibilité renforcée aux services Plafonds aide : 100 000€ à 160 000€</p>	<p>2-1. Renforcer les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales sur le périmètre Garonne Quercy Gascogne</p> <p>2-2. Soutenir une offre de services et d'équipements accessibles pour tous</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Economie de proximité • Attractivité du territoire • Accès à l'emploi en milieu rural <i>Transition écologique et énergétique</i>	<p align="center">FA. 3 Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en valorisant les atouts du territoire Plafond aide : 80 000€</p>	<p>3-1. Soutenir un écosystème local favorable au développement des activités économiques</p> <p>3-2. Promouvoir et soutenir une agriculture durable et solidaire</p> <p>3-3. Dynamiser le secteur touristique et valoriser les richesses locales</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Transition écologique et énergétique • Attractivité du territoire 	<p align="center">FA 4 Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique Plafonds aide : 60 000€ à 100 000€</p>	<p>4-1. Favoriser un aménagement du territoire maîtrisé, durable et résilient au changement climatique</p> <p>4-2. Conforter les milieux naturels et les paysages</p> <p>4-3. Encourager le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>4-4. Soutenir une meilleure valorisation et réemploi des déchets</p>

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Plan d'actions détaillé
<p>FA. 1 Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale</p> <p>Plafonds aide : 60 000€ à 80 000€</p>	<p>1-1. Offrir un cadre de vie attractif et qualitatif 1-1.1 : Soutenir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine d'intérêt architectural et ses abords, ainsi que des sites d'intérêt paysager (80 000€ max.) 1-1.2 : Encourager la création et la requalification d'espaces publics qualitatifs en centre-bourg, participant à la réduction des îlots de chaleur urbaine 1-1.3 : Soutenir le développement d'une offre de loisirs pleine nature (80 000€ max.)</p> <p>1-2. Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs 1-2.1 : Soutenir la création et la diffusion culturelle sur le territoire et encourager les actions itinérantes, pour aller au-devant des publics (60 000€ max.) 1-2.2 : Soutenir des équipements sportifs structurants pouvant accueillir des rencontres et compétitions de niveau au moins départemental : nouvelle création ou transformation de sites existants pour évoluer vers ce niveau départemental (80 000€ max.)</p> <p>1-3. Accompagner les évolutions sociodémographiques et favoriser la cohésion sociale 1-3.1 : Faciliter de nouvelles formes d'habitat pour les populations vieillissantes et/ou porteuses d'un handicap avec espaces de vie partagés (80 000€ max.) 1-3.2 : Favoriser les projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse (60 000€ max.) 1-3.3 : Soutenir le développement des structures d'hébergements temporaires pour des personnes aux besoins spécifiques (80 000€ max.) 1-3.4 : Soutenir les lieux et espaces favorisant la vie associative ou le lien social (80 000€ max.)</p>
<p>FA 2 Garantir une accessibilité renforcée aux services Plafonds aide : 100 000€ à 160 000€</p>	<p>2-1. Renforcer les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales sur le périmètre Garonne Quercy Gascogne (160 000 € max.)</p> <p>2-2. Soutenir une offre de services et d'équipements accessibles pour tous 2-2.1 : Renforcer les capacités d'accueil pour l'enfance et la petite enfance (100 000 € max.) 2-2.2 : Soutenir les actions contribuant à renforcer l'accès aux services, à l'emploi, à la formation et aux usages numériques (100 000 € max.)</p>

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Plan d'actions détaillé
<p style="text-align: center;">FA. 3 Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en valorisant les atouts du territoire</p> <p>Plafond aide : 80 000€</p>	<p>3-1. Soutenir un écosystème local favorable au développement des activités économiques</p> <p>3-1.1 : Maintenir et développer le tissu économique de proximité : premier ou dernier commerce ou service dans sa catégorie à l'échelle de la commune (80 000 € max.)</p> <p>3-1.2 : Soutenir les démarches collectives de revitalisation économique des centres-bourgs (80 000 € max.)</p> <p>3-1.3 : Soutenir la requalification des zones d'activités s'inscrivant dans une dimension de développement durable (80 000 € max.)</p> <p>3-1.4 : Soutenir les nouvelles formes d'économie, de travail et d'entreprenariat (80 000 € max.)</p> <p>3-2. Promouvoir et soutenir une agriculture durable et solidaire</p> <p>3-2.1 : Accompagner le développement des circuits courts, la transformation et la consommation locale (80 000 € max.)</p> <p>3-2.2 : Soutenir l'animation pour l'émergence et le développement d'espaces tests agricoles (80 000 € max.)</p> <p>3-2.3 : Soutenir les projets relatifs à l'amélioration des conditions d'accueil des salariés agricoles (80 000 € max.)</p> <p>3-3. Dynamiser le secteur touristique et valoriser les richesses locales</p> <p>3-3.1 : Soutenir les projets en matière d'équipements touristiques, d'accueil et de services aux touristes (80 000 € max.)</p> <p>3-3.2 : Soutenir les actions d'animation et d'évènements valorisant les ressources identitaires du territoire Garonne Quercy Gascogne (80 000 € max.)</p> <p>3-3.3 : Mobiliser les outils numériques de découverte (80 000 € max.)</p>
<p style="text-align: center;">FA 4 Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique</p> <p>Plafonds aide : 60 000€ à 100 000€</p>	<p>4-1. Favoriser un aménagement du territoire maîtrisé, durable et résilient au changement climatique</p> <p>4-1.1 : Accompagner la réalisation d'aménagements et les pratiques agricoles / sylvicoles / paysagères renforçant la résilience au changement climatique (60 000 € max.)</p> <p>4-1.2 : Favoriser les opérations mixtes (a minima 4 logements + activités ou espaces publics) exemplaires en termes de gestion économe du foncier ou d'adaptation au changement climatique dans les centres-bourgs (60 000 € max.)</p> <p>4-2. Conforter les milieux naturels et les paysages</p> <p>4-2.1 : Préserver, restaurer et reconstituer les milieux naturels et la trame paysagère du territoire (60 000 € max.)</p> <p>4-2.2 : Favoriser la sensibilisation des différents acteurs aux enjeux de préservation des milieux naturels et de la biodiversité (60 000 € max.)</p> <p>4-2.3 : Accompagner les actions d'entretien des paysages par l'éco-pâturage, et pour les ASA, les actions liées au pastoralisme (60 000 € max.)</p> <p>4-3. Encourager le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>4-3.1 : Favoriser le développement des projets photovoltaïques (autoconsommation sans revente ou projets coopératifs et citoyens), de géothermie, de solaire thermique, de biomasse, de récupération de chaleur et de méthanisation (100 000 € max.)</p> <p>4-3.2 : Développer les infrastructures et services pour renforcer la mobilité alternative à l'autosolisme et des modes de transport collectif durable (60 000 € max.)</p> <p>4-3.3 : Accompagner le développement des mobilités actives (cyclables, piétonnes et autres modes utilisant l'énergie physique humaine) (60 000 € max.)</p> <p>4-4. Soutenir une meilleure valorisation et réemploi des déchets</p> <p>4-4.1 : Promouvoir et soutenir le réemploi et la réutilisation des matériaux et produits de la construction (60 000 € max.)</p> <p>4-4.2 : Encourager la valorisation des biodéchets, le recyclage et le réemploi des produits manufacturés (60 000 € max.)</p>